

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 juin 2010  
Séance du 20 mai 2010

## 26 Acquisition à titre gratuit de parcelles cadastrées section AO sises en bordure de l'Oise dans le cadre du projet de sentier pédestre « Le tour de Creil »

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
Mme BASMAISON  
M. ASSAMTI  
Mme M'BAYE-DIAO  
M SEGUIN  
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : M. MONTES  
Pouvoir à : M. ABBA-SIDICK  
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 34 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, Maire-adjoint, expose :

La ville a pour projet d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) le sentier pédestre « Le Tour de Creil » emprunté depuis de nombreuses années par les randonneurs. Cette inscription au PDIPR n'est possible que si ce sentier porte sur des parcelles classées dans le domaine public. Or, celui-ci traverse actuellement quelques propriétés privées longeant le bord de l'Oise, entre le collège Jules Michelet et la rue de la Source. Ces parcelles privées sont grevées de servitudes de halage et de marche à pied et leur entretien est déjà assuré par les services de la Ville.



# maintenant !

L'ensemble des propriétaires de ces parcelles a été contacté et informé du projet d'acquisition à titre gratuit par la Ville de leur portion de terrain correspondant à ce sentier. Certains d'entre eux nous ont déjà fait connaître leur accord de cession sur les parcelles suivantes cadastrées section AO :

- 312p (1 m<sup>2</sup>) propriété de Madame LEBRUN France Monsieur Pierre DORCHIES
- 15p (84 m<sup>2</sup>) propriété de Madame WALLERAND Monsieur Daniel COLLARD
- 16p (67 m<sup>2</sup>) propriété de Madame Michèle COLLARD Monsieur Jean-Pierre COLLARD Madame Martine ALIGNE
- 958p (61 m<sup>2</sup>) propriété de Madame Michèle COLLARD
- 19p (53 m<sup>2</sup>) propriété de Madame Anita DUAULT
- 300p (450 m<sup>2</sup>) propriété de Madame Anita DUAULT
- 672p (34 m<sup>2</sup>) propriété de Monsieur Gérard MARQUIS
- 673p (33 m<sup>2</sup>) propriété de Monsieur Gérard MARQUIS
- 957p (68 m<sup>2</sup>) propriété de Monsieur Gérard MARQUIS
- 260p (194 m<sup>2</sup>) propriété de SCI LA SOURCE
- 261p (100 m<sup>2</sup>) propriété de SCI LA SOURCE
- 262p (111 m<sup>2</sup>) propriété de SCI LA PRAIE

Par la suite, ces parcelles feront l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

En date du 17 mai 2010, France Domaine a fixé la valeur de ces parcelles à 1 euro le m<sup>2</sup>.

Afin de mener à bien ce projet, il vous est demandé d'accepter ces acquisitions à titre gratuit et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

SOUS-PREFECTURE

16 JUIN 2010

60300 SENLIS

**C'est maintenant !**  
[www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 17 mai 2010,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 20 mai 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

**Article 1** : d'accepter l'acquisition par la commune, à titre gratuit, des parcelles cadastrées sur Creil :

- Section AO 312p, 15p, 16p, 958p, 19p, 300p, 672p, 673p, 957p, 260p, 261p et 262p pour une contenance totale de 1156 m<sup>2</sup>.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville, compte 2118/0009/824/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

**16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 16/06/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



SOUS-PREFECTURE

16 JUIN 2010

60300 SENLIS

**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE